

des Princes &c. Janvier 1771. 29
objections, puisse répondre aux vûes salutaires
du précédent, vous pouvez être assurés que je
me ferai un plaisir de vous seconder, & que je
ne négligerai rien de ce qui est en mon pouvoir
pour en obtenir la confirmation de Sa Majesté.

P A Y S - B A S.

On observe dans ces Pays, comme on l'observe à présent dans tous les Pays de l'Europe, les Ordonnances émanées à l'occasion de la peste. Mais sur l'impossibilité de pouvoir placer convenablement au Port de *Dunkerque* les Bâtimens qui sont sujets à la quarantaine, on s'attend d'en voir arriver bientôt quelques-uns dans celui d'*Ostende*, pour remplir cette formalité par forme de relâche. Le Magistrat d'*Ostende*, qui a été requis de s'expliquer sur ce point, a déclaré qu'il ne pouvoit point fermer le Port à de tels Navires, en prenant les précautions convenables.

Quant à ce mal contagieux; & sur ce que bien des gens pensent qu'il peut bien être aussi apporté par des oiseaux, l'on vient de publier des faits qui paroissent appuyer cette conjecture. Dans la dernière peste de *Marseille*, dont nous-mêmes avons dès-lors déjà décrits les malheurs qu'elle a causés à l'humanité dans cette grande Ville, la plus peuplée de toute la *Provence* & dans ses environs, on a remarqué que les oiseaux quitterent le Pays & n'y revinrent qu'après que la peste fut entièrement passée. D'une pareille cause on peut se rappeler que la peste fut apportée, il y a quelques années, en *Italie* par une Corneille qui en étoit infectée. Comme cet oiseau y est très-rare, il fut ramassé avec empressement